

Libertés!

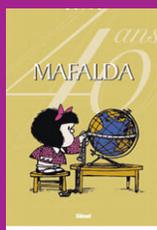
BELGIQUE- BELGIE
PP
1/2345 BXL X

MARS 2005 – N°412 – LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL

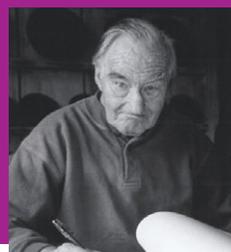
UN TIERS DES BELGES CONFRONTÉS AUX VIOLENCES CONJUGALES



L'ENFER AU QUOTIDIEN



BD :
**QUI A PEUR DE
MAFALDA ?**



MOUVEMENT :
**UNE BOUGIE S'EST
ÉTEINTE**

TURQUIE HARCÈLEMENT D'UN SYNDICAT ENSEIGNANT

Le syndicat des travailleurs de l'éducation Egitim Sen, le plus grand syndicat de Turquie, voit son existence remise en question parce qu'un de ses statuts engage l'organisation à défendre le droit des personnes à être instruites dans leur langue maternelle. Selon le procureur de la république d'Ankara, qui a intenté une action en justice contre le syndicat, cette prescription représente une menace pour «la structure unitaire du pays». © AI

ALBANIE TORTURE : NON À L'IMPUNITÉ !

Amnesty International (AI) a eu connaissance entre début 2002 et fin novembre 2004 de plus de 105 cas d'actes de tortures ou de maltraitance, commis par des membres de la police albanaise, soit une moyenne de 35 cas par an. AI estime que les chiffres sont sans doute bien en dessous de la réalité. Le ministère public hésite à engager des poursuites pour «torture ou tout autre traitement dégradant» excepté pour les affaires les plus graves, se contentant d'inculper les coupables du chef d'accusation vague «d'acte arbitraire» conduisant à l'imposition d'une simple amende. Dans un rapport, rendu public le mardi 1er février, AI attire l'attention sur les insuffisances de la loi albanaise par rapport à la Convention des Nations unies contre la torture. © AI

<http://web.amnesty.org/library/index/engeur110012005>

SERBIE ET MONTÉNÉGR TRAITE DES FEMMES

«Le gouvernement du Monténégro doit réexaminer dans les meilleurs délais une affaire portant sur la traite d'êtres humains, dans laquelle des politiciens, des juges, des policiers et des fonctionnaires monténégrins sont impliqués», a déclaré Amnesty. La femme moldave qui se trouve au cœur de cette affaire affirme avoir été torturée et violée par des politiciens, des juges, des policiers et des fonctionnaires monténégrins. D'autres femmes d'Europe de l'Est auraient, tout comme elle, été victimes de la traite des êtres humains et réduites à l'état d'esclaves sexuelles. «Amnesty International s'inquiète de ce que la commission chargée par le gouvernement d'enquêter sur le comportement des autorités policières et judiciaires dans cette affaire n'a pas dûment examiné les questions soulevées. Ce qui laisse planer le doute quant à sa volonté d'occulter la complicité présumée des représentants de l'État dans la traite de femmes et de jeunes filles contraintes à la prostitution au Monténégro», a souligné Irene Khan, secrétaire générale de l'organisation de défense des droits humains. © AI



Ⓢ Bassora, au sud de l'Irak, avril 2003. Depuis l'invasion dirigée par les États-Unis en 2003, des armes de plus en plus nombreuses sont en circulation en Irak et la protection des femmes est devenue un problème primordial. © Paolo Pellegrin/Magnum Photos

GUNS AND ROSES

«Armes à feu : les femmes en danger» ⁽¹⁾ démontre les conséquences directes et indirectes de la prolifération des armes sur la vie des femmes. Dans ce rapport, les deux grandes campagnes d'Amnesty sur le contrôle des armes et les violences faites aux femmes s'entrechoquent. **Analyse.**

« D'un jour à l'autre, mes rêves se brisèrent en éclat...tout cela à cause de l'irresponsabilité d'hommes soi-disant civilisés qui se sentent braves uniquement avec une arme entre les mains». Ces propos ont été tenus par une femme brésilienne victime d'une balle perdue tirée lors d'une confrontation entre un gang armé et une firme privée de sécurité. Ces paroles auraient pu être celles de n'importe quelle femme blessée par une arme à feu. S'il est vrai que les hommes, et surtout les jeunes hommes, sont les premières victimes des armes, il n'en reste pas moins que les femmes sont touchées par ces armes de manière disproportionnée dans la mesure où ce ne sont presque jamais elles qui les achètent, les possèdent ni les utilisent.

L'ENFER À LA MAISON

Les violences par armes légères ⁽²⁾ à l'égard des femmes résultent principalement de l'inégalité des rapports hommes/femmes, amplifiée par le sentiment de supériorité de l'homme armé. Cette discrimination est d'autant plus présente qu'elle est tolérée par la société, la coutume et l'histoire, que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre. Dans certains cas, l'attitude des femmes peut encourager la possession d'armes : le côté très mâle, lié à l'image du cow-boy, séduit. Le sentiment de sécurité que procure l'arme

rassure certaines femmes et jeunes filles mais l'effet reste le même : plus il y a d'armes, plus il y a de danger pour les femmes. Le foyer havre de paix et de sécurité ? Pas vraiment... Le nombre de femmes tuées par balles à la maison est plus élevé que celui des hommes. En France, en 2001, chaque mois, 6 femmes sont mortes ainsi. Aux États-Unis, une femme tuée sur deux est assassinée au moyen d'une arme à feu par son mari. Au Canada par contre, depuis que la législation sur la détention d'armes a été resserrée, les meurtres par balles de femmes ont diminué de 15%. La solution pour lutter contre ce fléau pourrait résider dans un durcissement des lois sur l'obtention des armes : fournir des références et l'avis du médecin traitant, avertir la femme du désir de son compagnon d'acquiescer une arme, ou encore vérifier le casier judiciaire du futur acquéreur. Le problème reste que la violence conjugale laisse rarement de traces dans le casier.

CONFLITS ARMÉS ET ABUS DE POUVOIR

Le renforcement des lois dû à des pouvoirs spéciaux donne souvent lieu à des abus de violence contre les femmes. Dans un tel cadre, l'accès aux armes est facilité et justifié. L'utilisation intempestive de celles-ci est la porte ouverte à tous les débordements : les

hommes, arme au poing, usent de leur position pour intimider et se livrer à des violences sexuelles. Trop souvent les gouvernements manquent à leur devoir de protection des femmes. Dans beaucoup de pays la femme ne pense même pas à être secourue par les autorités. Cela ne se fait pas. En Afghanistan elle sera pointée du doigt car si elle se plaint c'est une mauvaise fille qui n'obéit pas à son père. À Hawaï, il est arrivé que la police conseille à une épouse d'être «gentille» et de cuisiner un bon petit plat pour son mari violent...

En Irak, l'invasion américaine et le chaos qui s'en est suivi a augmenté le niveau de violence et d'abus des droits humains. Le vide législatif laisse les femmes en proie à toutes les violences. À Bagdad le nombre de violences sexuelles a dramatiquement augmenté et ce à cause de la facilité d'accès aux armes légères par les gangs criminels. Depuis avril 2003, on estime en Irak que 7 à 8 millions d'armes à feu ont été pillées et se baladent dans la nature. Le phénomène des gangs est complexe et le rôle de la femme parfois ambigu. Pour les filles de favelas de Rio de Janeiro au Brésil, les jeunes hommes impliqués dans le trafic de drogue représentent un statut, le pouvoir, l'argent. Une ONG brésilienne *Viva Rio* s'est donné comme projet d'impliquer mères, sœurs et petites amies dans une campagne visant à forcer les jeunes hommes à abandonner leurs armes. Tout cela dans l'idée de «démasculiniser l'arme».

Les femmes en temps de guerre viennent grossir en masse les rangs des populations déplacées, elles sont aux avant-gardes des raids dévastateurs de leur village, elles servent d'appât quand mari ou frères sont soupçonnés d'appartenir à la faction rivale. Elles représentent une proie facile dans un contexte de non loi où tout est permis. Corvéables à merci, les filles soldats, en plus d'être forcées à manipuler un fusil, sont abusées. En RDC, à l'Est, plus d'une dizaine de milliers de femmes et filles ont été violées chez elles ou en rues par des combattants armés. L'après-guerre, et dans son sillage sa

kyrielle de blessures et de traumatismes, ne diminue pas automatiquement le niveau de violences. Désarmement et intégration des combattants ne se font pas du jour au lendemain. Dans ce contexte, la violence à la maison est d'autant plus dangereuse qu'une arme s'y retrouve.

AGIR

Trop d'armes circulent en toute impunité : 650 millions d'armes légères dans le monde. Près de 1250 entreprises interviennent dans la production d'armes à travers 90 pays. 8 millions de nouvelles armes sont produites chaque année et deux balles pour chaque être humain sont prévues. C'est aux autorités locales et nationales qu'incombe le devoir de mettre tout en œuvre pour éviter les violences armées à l'égard des femmes. Plus de contrôle, de dialogue, de formation des personnes autorisées à porter une arme et d'implication de la société civile viendront à bout de ce fléau. Mais c'est aussi à la communauté internationale d'établir d'urgence un cadre clair de circulation des armes.

À Hawaï, il est arrivé que la police conseille à une épouse d'être «gentille» et de cuisiner un bon petit plat pour son mari violent...

Une action de grande envergure a été lancée par la coalition *Control Arms*. Elle consiste à participer à la pétition du million de visages, une pétition visuelle en ligne qui demande aux gouvernements du monde entier un contrôle strict des armes à tous les échelons : de l'octroi de licences à la vente en passant par la production. Rendez-vous vite ici <http://fra.controlarms.org/pages/index-fra>

Mais c'est aussi au quotidien, autour de nous, qu'il faut commencer à agir, à changer les mentalités. Ce rapport nous donne de bons instruments pour amorcer ce changement. **© Véronique Druant**

(1) *Armes à feu : les femmes en danger* publié conjointement par AI, The International Action Network on Small Arms (IANSA) et Oxfam International, 2005.

(2) Les armes légères sont des armes classiques destinées à un usage individuel, telles que les revolvers, les pistolets semi-automatiques, les fusils, les carabines, les pistolets mitrailleurs, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères.

L'INSOLITE

BAISERS VOLÉS

Vous vous embrassez en public ? Dix ans de prison. Si l'Indonésie adopte son projet de nouveau code pénal, les couples devront modérer leurs ardeurs. Le texte prévoit l'interdiction des baisers en public, du concubinage et de l'adultère. La police sera autorisée à perquisitionner au domicile des couples soupçonnés de cohabiter. Les contrevenants risqueront jusqu'à 10 ans de prison et 300 millions de roupies d'amende (plus de 25 000 €). Les mêmes sanctions seront prévues pour les adultes «montrant certaines parties sensuelles du corps» indique le *Jakarta Post* **©** (Tiré du *Courrier International*)

ADOPTEZ UN SNIPER

Parrainer un tireur embusqué ? L'idée est excellente, mais elle a fait long feu. Des étudiants américains ont dû mettre un terme à leur collecte de fonds au profit des snipers américains déployés en Irak et en Afghanistan. Autorisés à récolter de l'argent pour les soldats américains en Irak, les *College Republicans* avaient ciblé leur collecte en promouvant le groupe *Adopt a Sniper*. La direction de l'université jésuite a mis un terme à l'initiative : les étudiants ont dû remiser les bracelets vendus au profit du groupe. Qu'on se rassure, *Adopt a Sniper* a déjà recueilli des dizaines de milliers de dollars en fonds et en équipements. Un don ? (<http://americansnipers.org/>). **©** (Tiré du *Courrier International*)

PAROLES

MALDIVES

«LES SÉQUELLES SONT IRRÉVERSIBLES»

Fathimath Nisreen a été accusée et condamnée pour «diffamation» et «tentative de renversement du gouvernement» en janvier 2002 après avoir collaboré à un bulletin d'information diffusé par courriel et qui dénonçait les atteintes aux droits humains et la corruption aux Maldives. Elle a été envoyée en octobre 2004 sur une île de l'archipel pour y purger une peine de cinq ans de bannissement. En août de la même année, elle avait participé à un rassemblement pacifique de protestation contre le régime de Malé (la capitale). La jeune femme a pu, avant son exil forcé, livrer son témoignage sur la répression violente qui a suivi.



Dans la nuit du 13 août 2004, des inconnus sont venus me chercher à moto pour me demander de me rendre à une manifestation en faveur de la démocratie. Là-bas, je me suis adressée à la foule pour parler de mon expérience et de la condamnation injuste dont j'avais fait l'objet. À 11 heures le lendemain, les Services de sécurité nationale (NSS) ont demandé aux manifestants de rentrer chez eux. Vers 14h30, j'ai entendu une sirène mugir. J'ai vite compris que la police allait utiliser des gaz lacrymogènes pour nous déloger. J'étais un peu à l'écart et assistais à cette scène affreuse sans pouvoir réagir. Je ne comprends pas comment ces gens, qui sont censés nous protéger, ont pu nous tabasser ainsi sans raison. J'ai notamment gravé en mémoire l'image d'un jeune garçon de 15 ou 16

ans, battu à coups de bâton [...] Ils sont venus dans la soirée et m'ont embarquée dans une jeep de la NSS, menottée et les yeux bandés. Lors de l'interpellation, un policier placé derrière moi m'a touché le sexe. Je n'aurais jamais cru que des hommes des services de sécurité feraient ce genre de chose. C'était ignoble. J'ai d'abord passé deux jours, toujours menottée et les yeux bandés, dans une salle avec 25 autres détenus, hommes et femmes. J'ai été interrogée pour la première fois le 17 août. Je leur ai dit que je voulais voir mon avocat mais ils ont refusé, m'indiquant que le président Gayoom avait déclaré l'état d'urgence et que, durant cette période, n'importe quel droit fondamental pouvait être enfreint [...] Le 21 août, j'ai été transférée à la prison de Dhoonidhu et enfermée dans une petite cellule avec une autre détenue. Ils m'ont interrogée plusieurs fois. Un jour, ils m'ont demandé si je souhaitais la démission du Président. J'ai répondu que je ne supportais pas qu'un homme se serve de la religion pour se maintenir au pouvoir et qu'en outre, à cause de lui, la justice était inexistante dans mon pays. Durant ces interrogatoires, les policiers m'ont insultée à plusieurs reprises, me traitant même de prostituée. Je suis sortie de prison le 24 octobre. Auparavant, j'ai dû subir un dernier interrogatoire pendant lequel les policiers ont tenté de me faire signer une déposition. Quand j'ai lu cette déposition, je me suis aperçue que certaines de mes déclarations avaient été modifiées et que des passages entiers avaient été ajoutés. Aujourd'hui, je suis plus que jamais déterminée à me battre pour qu'on nous respecte en tant qu'êtres humains.» **©**

@ www.rsf.fr/article.php3?id_article=11994



UN TIERS DES BELGES CONFRONTÉS AUX VIOLENCES CONJUGALES

L'ENFER AU QUOTIDIEN

«Violence contres les femmes : un combat pour aujourd'hui» : Libertés! titrait ainsi son dossier de mars 2004. Un an déjà qu'Amnesty International lançait une campagne thématique d'envergure sur les violences faites aux femmes. Le premier volet de cette campagne était consacré au drame humain que subissent les femmes et les jeunes filles dans le monde entier : mutilations génitales féminines, les viols systématiques durant les conflits armés, les crimes d'honneur, etc. Le deuxième volet de cette campagne internationale se focalise désormais sur un autre aspect des violences faites aux femmes, celles qui ont lieu dans le cercle restreint de la famille, les violences conjugales, qui plus est, en Belgique. En collaboration avec Le Soir Magazine, Libertés! vous présente en exclusivité les résultats d'un sondage sur cet «enfer conjugal» que vit plus d'une femme sur cinq dans notre pays. Comment en arrive-t-on là ? Comment reconnaître le cycle de la violence ? Où peut-on trouver de l'aide ? Autant de questions auxquelles ce dossier et, dans les numéros suivants à raison de un numéro sur trois, d'autres articles, fiches pratiques, portraits essaieront de répondre. Libertés! s'est engagé à bras le corps afin que chacun de nos lecteurs puissent avoir en main les armes nécessaires pour combattre ce fléau planétaire. ☉



8 mars 2003 à Paris. Marche des femmes et filles de quartiers contre les violences sexistes et les ghettos. Au premier plan, la banderole du mouvement féministe Ni putées ni soumises ©AFP

LORSQUE LE COUPLE DEVIENT UN ENFER

Le nombre des femmes battues est loin d'être en régression. Les violences gangrènent trop souvent la vie des couples. Voyage dans l'enfer conjugal.

Une grande maison en briques rouges, dans la région de La Louvière. Des grilles à toutes les fenêtres. Une porte munie d'un judas. Une sonnette discrète et des questions posées à travers la porte avant que celle-ci ne s'ouvre: *Vous avez rendez-vous? Qui êtes-vous? Pourquoi venez-vous?* Rentrer dans un refuge pour femmes battues n'est guère aisé. Et pour cause: les femmes, seules ou avec leurs enfants, qui sont là, ont fui la violence d'un homme, leur mari, leur conjoint. Elles ne veulent pas qu'on puisse les retrouver. Là, dans un lieu gardé secret, elles assument d'abord le choc, mangent ensemble, regardent la télé, parlent, fument. Lentement, elles réapprennent à vivre tout en bénéficiant des conseils juridiques, psychologiques et pratiques de spécialistes. Durant six mois, elles peuvent rester au refuge – moyennant

paiement – et se préparer à affronter à nouveau la réalité.

Je suis arrivée il y a un mois, explique Rita, 54 ans. Mon copain m'avait flanquée à travers la porte-fenêtre. J'étais défigurée, ensanglantée, mon nez était cassé, mon oeil amoché. Il a pris un morceau de verre et voulait me l'enfoncer dans le cou. Je ne sais pas comment je suis arrivée à passer entre ses jambes et je suis sortie, en pantoufles. J'ai appelé les gendarmes qui m'ont emmenée à l'hôpital. De là, j'ai été conduite à ce refuge. C'est la première fois que je viens ici, mais bien la dixième fois qu'il était violent avec moi. Avant, je partais chez ma nièce et je revenais toujours... parce que je voulais être chez moi, dans mes meubles, dans la maison que j'ai achetée. Et puis, parce qu'il pleurait et disait qu'il m'aimait, qu'il promettait qu'il ne recommencerait plus, je revenais. J'ai encore dans mon portefeuille un poème d'amour qu'il m'a écrit alors. Suite de l'article en page 8 ●●●

SELON LES BELGES, LES VIOLENCES

Les résultats de notre sondage indiquent que 3 Belges sur 10 connaissent une victime de sévices conjugaux. Commentaires de Marc Dumoulin, directeur de l'institut de sondage Dedicated Research.

Questionnés sur leurs perceptions de la violence conjugale, les Belges francophones ont exprimé des avis assez nuancés : sans, bien entendu, vouloir ni justifier ni excuser certains types de violences conjugales, ils ont répondu que sous certaines formes elles sont parfois «compréhensibles», ou, en tout cas, «qu'il est possible d'imaginer qu'elles puissent arriver dans un couple». C'est essentiellement le cas des violences verbales (grosses disputes, insultes...) et, dans une certaine mesure, du contrôle de l'occupation du temps de l'autre. Boudier l'autre – c'est-à-dire ne plus lui parler – semble également ne pas constituer un délit conjugal «inadmissible». Par contre, tous les types de violences physiques ont été sévèrement condamnés par les personnes interrogées : tant les coups que les bousculades et les séquestrations sont, de leur point de vue, inadmissibles.

HURLER, INSULTER, PAS TROP GRAVE

Nous avons pu constater que les opinions du public varient très peu d'un sexe à l'autre, ou encore selon l'âge des personnes interrogées (tout au plus constate-t-on que les plus jeunes banalisent davantage la violence orale («hurler», «insulter»...) mais ils n'en restent pas moins aussi intransigeants que leurs aînés pour ce qui concerne la violence physique. À la question: est-ce que ce sont les femmes ou les hommes qui sont priori-

Classement du « plus inacceptable » au « plus compréhensible »

Menacer avec un couteau, une arme	99 %
Donner des coups de poing	98 %
Frapper avec un objet	97 %
Enfermer	95 %
Pousser contre les meubles, les murs	93 %
Gifler	91 %
Imposer des relations sexuelles	91 %
Secouer brutalement	89 %
Menacer	87 %
Insulter	76 %
Mettre dehors	72 %
Restreindre l'autonomie financière de l'autre	67 %
Casser des objets	65 %
Contrôler les fréquentations de l'autre	52 %
Hurler	47 %
Ne plus adresser la parole	24 %
Élever la voix	5 %

Infographie Le Soir magazine

DEDICATED RESEARCH

tairement victimes de violence conjugale morale, les personnes interrogées estiment dans 1 cas sur 2 (49%) que ce sont autant les hommes que les femmes qui en sont affectés et 45% jugent que les femmes sont prioritairement concernées. Par contre une quasi-unanimité (80%) pense que les femmes sont les principales victimes de la violence conjugale physique. Les estimations moyennes de la fréquence des violences conjugales diffèrent sensiblement selon leur niveau de gravité perçue ; selon nos interlocuteurs : environ 1 couple belge sur 2 (45 %) serait sujet à des violences conjugales jugées «compréhensibles» (p.ex. de grosses disputes verbales, sans violence physique ; un peu moins d'1 couple sur 3 (32 %) serait sujet au moins occasionnellement à des violences conjugales considérées comme «inacceptables» (pour rappel, principalement des violences physiques, violences physiques portant principalement sur les femmes).

À votre avis, quels genres de couples la violence conjugale affecte-t-elle ?

Tous les couples, sans distinction, pas de profil spécifique	36 %
Milieus modestes, populaires, peu instruits	27 %
Consommation excessive d'alcool	19 %
Les couples ayant des problèmes financiers	9 %
Les chômeurs/inactifs	7 %
Les jeunes couples	4 %
Les couples des classes moyennes	3 %
Les couples dans les milieux aisés	3 %
Autres	7 %
Ne se prononcent pas	11 %

Infographie Le Soir magazine

DEDICATED RESEARCH

Près de 3 Belges francophones sur 10 (29%, soit 26% des hommes interrogés et 32% des femmes sondées) connaissent dans leur entourage un ou plusieurs couples confrontés à de la violence conjugale jugée «inacceptable». Comment réagissent les personnes qui connaissent ou suspectent des cas de violence conjugale grave dans leur entourage ? Le dialogue constitue la démarche de très loin la plus fréquente. Les recours légaux (dépôt de plainte, police...) ne représentent donc qu'une infime minorité de cas, tout comme la suggestion de consulter des centres d'aides spécialisés. Priorité donc au dialogue. Et il semblerait qu'en parler constitue souvent une première approche efficace : 55 % des personnes qui ont adopté cette démarche estiment qu'elles ont obtenu des résultats positifs (5 % «très satisfaisants» et 50 % «assez satisfaisants»). Dialoguer ne contribue que rarement à envenimer les choses : en effet, 7% estiment que le dialogue a eu des effets «assez négatifs» et 1 % à peine des effets «très négatifs». L'idée que la violence conjugale ne concerne que certaines catégories bien délimitées de la population est assez répandue. 30 % des interlocuteurs estiment que ce sont surtout les milieux défavorisés («milieux modestes», «milieux peu instruits») qui sont confrontés à ce problème ; 15 % mentionnent également les couples ayant des difficultés financières ou victimes du chômage. Près d'une personne interrogée sur deux estime que la violence conjugale n'affecte que les catégories «économiquement faibles» de la population. Environ 20 % estiment que la consommation excessive d'alcool dans les couples ou chez l'un des partenaires est un facteur entraînant une augmentation de la violence conjugale (voir tableau ci-contre, page 10). À peine 1 interlocuteur sur 3 perçoit correctement la réalité de ce problème (réalité objectivée par des études menées dans plusieurs pays), à savoir que la violence conjugale affecte toutes les classes sociales dans des proportions équivalentes (à peine 6% estiment que la violence conjugale affecte principalement les classes sociales plus favorisées («moyennes» ou «aisées»).

29% des Belges connaissent des victimes de violences conjugales

	Hommes	Femmes
Connaissent un ou plusieurs cas de violence conjugale grave dans leur entourage	26 %	32 %
Connaissent et ont déjà tenté quelque chose	16 %	26 %
● Discussion (victime, agresseur, couple, famille)	10 %	19 %
● Suggéré la possibilité de répression (police, dépôt de plainte...)	1 %	2 %
● Suggéré assistance (psychologue, centre d'aide spécialisé...)	2 %	1 %

Infographie Le Soir magazine

DEDICATED RESEARCH

CONJUGALES AUGMENTENT

51 % PENSENT QUE LA VIOLENCE A AUGMENTÉ

Les Belges (francophones) pensent que ce problème n'affecte pas davantage notre pays que ses voisins. Cette perception tranche par contre fondamentalement avec le ressenti de l'évolution de la violence conjugale en Belgique: 51% estiment qu'elle a «un peu» ou «fortement augmenté» dans le courant des 10 dernières années... tandis qu'à peine 8% estiment qu'elle a régressé (le solde des personnes interrogées ne se prononçant pas ou estimant qu'elle s'est stabilisée).

LE STRESS LIÉ AU TRAVAIL, LE CHÔMAGE EN ACCUSATION

Alors que l'estimation de l'ampleur des problèmes est assez correcte, le Belge francophone surestime donc l'évolution de la violence conjugale (qui a en réalité peu évolué durant les dernières années) : probablement considère-t-il que les facteurs prédisposant à la violence conjugale sont, eux, occupés à se renforcer; ces facteurs sont essentiellement d'ordre économique, conjoncturel. 39% des personnes interrogées estiment que le stress lié au travail est un des facteurs qui déterminent l'augmentation de la violence au sein d'un couple. 39% également déclarent que la crise économique, le chômage, une certaine «insécurité sociale» entraîneraient ce comportement violent. Remarquons que très peu de personnes (5%) invoquent l'impunité comme une explication possible de l'évolution de la violence conjugale. La législation est en effet (très) mal connue et les perceptions de son efficacité sont très mitigées.

UNE LÉGISLATION TRÈS PEU CONNUE

La connaissance «précise» des possibilités répressives n'est donc le fait que d'1 sondé sur 10 ; il s'avère en outre qu'il n'y a qu'une faible minorité de Belges francophones qui présumant qu'une législation répressive pourrait influencer à la baisse la violence conjugale. Une problématique qui, dans l'état actuel de la connaissance de cette législation, semble donc devoir se régler dans le cadre du cercle familial, éventuellement élargi à des proches. © Marc Dumoulin.

Notoriété de la législation

- En Belgique, une loi votée en 1997, dite loi Lizin, et visant à combattre la violence entre partenaires, dit que la violence physique, lorsqu'elle est comprise dans le cadre d'une relation de couple est un délit et qu'elle doit être plus sévèrement réprimée. Étiez-vous au courant de cette législation ?



Pensez-vous que cette loi a eu un effet...

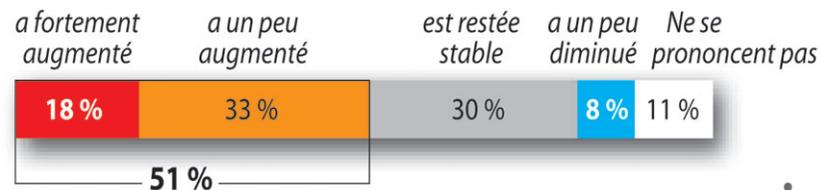


Infographie Le Soir magazine

DEDICATED RESEARCH

Place de la Monnaie à Bruxelles, le 25 novembre 2004, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Amnesty International Belgique y avait installé un mémorial où chaque symbole féminin symbolisait les croix d'un «cimetière de femmes» ©Rif

Par rapport à il y a 10 ans, pensez-vous que la violence conjugale...



Infographie Le Soir magazine

DEDICATED RESEARCH

Ce sondage a été effectué par Dedicated Research sous la direction de Marc Dumoulin, d'Anne-Michèle Lebrun et de William Sterckmans à la demande du Soir magazine et d'Amnesty International. Ce sondage a été effectué par téléphone du 17 au 20 février 2005, sur un échantillon de 1002 Belges francophones, échantillon strictement représentatif de la population francophone belge des individus âgés de 18 ans et plus. Les enquêtes ont été menées en français par des enquêteurs dont la langue maternelle est le français. La sélection des répondants a été réalisée aléatoirement dans les annuaires téléphoniques, dans le respect de quotas sur les critères socio-démographiques des répondants. 73% des personnes contactées ont accepté de répondre aux questions des enquêteurs et la durée moyenne de l'entretien a été de +/- 8 minutes. La marge d'erreur maximale (c'est-à-dire pour des fréquences observées proches de 50%) est de $\pm 3.1\%$ sur l'échantillon total (N = 1002). Affiliations de Dedicated Research: Esomar, Febelmar, EphMRA, AIMRI, AQR.



DOMINIQUE:

«IL VALAIT MIEUX L'AVOIR DANS MON CAMP QUE CONTRE MOI»

Je me suis mariée avec lui en octobre. En décembre, il a commencé à me frapper, lance Dominique, 41 ans, pour entamer la conversation. Jambes croisées, regard décidé, cette femme a des allures de conquérante du Far West qui trace sa route malgré la tempête. Et pourtant... Elle s'est mariée à trente ans. La première fois que son époux la frappe, elle est déjà enceinte d'une petite fille. Elle ne se laisse pas faire. Mais c'est une femme amoureuse, qui met la violence sur le compte de la boisson. *Je me disais qu'il allait changer. J'étais persuadée que sa brutalité était liée à l'alcool.* Au bout de cinq ans de vie commune, il arrête de boire, poussé par sa femme. Mais rien ne change. Les assiettes volent, les coups pleuvent. L'homme frappe quand il est irrité. *On ne vivait pas naturellement, tout devenait prétexte à se faire taper.*

Dominique vivait dans le stress permanent. *Le soir, lorsque j'entendais sa camionnette rentrer, j'avais une boule dans le ventre. En fonction de son humeur, je savais comment me comporter, et je sentais si cela allait mal tourner.*

Dominique tente la plupart du temps de le calmer. Réussit tant bien que mal à faire cesser les coups. Mais la résignation prend petit à petit le pas sur la lutte. Elle a peur. *Je me disais qu'il valait mieux l'avoir dans mon camp que contre moi.* Elle est à nouveau enceinte. La famille déménage. *À ce moment, la vie a véritablement commencé à virer au cauchemar. Je ne sais pas quel a été l'élément déclencheur.* Un soir, Dominique décide de partir. Elle prend ses deux enfants et roule toute la nuit vers la France, chez une amie. *Il a appelé la police pour abandon du domicile conjugal. Mais j'ai déposé moi aussi une plainte.*

Dominique obtient le divorce par consentement mutuel afin que ses enfants puissent voir leur père. Pendant ces onze années de vie commune, son mari l'a coupée petit à petit de tous ses amis. De sa famille aussi, qui savait mais ne réagissait pas. *Il la rabaisse. Il était manipulateur et macho. Il croyait profondément à la supériorité de l'homme.* À force d'être dévalorisée, Dominique perd confiance en elle. Aujourd'hui, elle craint encore cet homme qu'elle a osé quitter il y a un an. Elle le revoit de temps en temps, lorsqu'elle retrouve sa fille et son fils. Eux n'ont heureusement jamais été victimes de cette violence. *Si ça avait été le cas, j'aurais quitté mon mari nettement plus tôt, assure-t-elle.* Aujourd'hui encore, elle vit dans une terreur perpétuelle. *Parfois je me retourne dix fois dans la rue, par crainte qu'il soit derrière moi.*

Malgré ses craintes, Dominique assume pleinement son choix. *Maintenant la vie recommence. Je respire à nouveau.* © Alice Serrano.

●●● Suite de la page 5

ENTRE COUPS ET POÈMES D'AMOUR

L'amour après la haine, rien de plus normal si l'on en croit la psychologue Lénore Walker. En 1979, aux États-Unis, cette docteur en psychologie rencontrait 1500 femmes battues – 98 % des victimes de la violence domestique sont des femmes – et se rendait compte au travers de leurs témoignages que les comportements violents suivent toujours un même déroulement. La spécialiste américaine mettait en évidence un cycle débutant par une phase de tension, durant laquelle la femme se voit critiquée, moquée, dévalorisée par un homme désagréable. Cette phase, qui peut durer des semaines, va aboutir à l'explosion de violence et se terminer inmanquablement par ce que la psychologue appelle la « lune de miel ». L'homme s'excuse, se justifie, jure qu'il ne recommencera plus, se montre attentif, aimable. Et la femme, ahurie par ce qui s'est passé, accepte généralement les excuses, croit que tout reste possible entre eux. Mais la vie reprend son cours, avec ses problèmes et conflits, engendrant un nouveau cycle de violence plus puissant...

Moi aussi, je recevais des lettres d'excuses et d'amour après les crises de violence, dit Brigitte 45 ans. Je suis restée pendant plus de 20 ans car il y avait ma fille. Et puis, il me faisait croire que je n'étais pas normale, que j'étais folle. Je me disais qu'il devait avoir raison, qu'il y avait des choses que je ne faisais pas bien, que je ne parlais pas bien, qu'il me comprenait mal; je suis née en Pologne. Pendant des années, j'ai cru que c'était moi la malade.

Et Odette Simon, conseillère conjugale chargée du suivi psychologique des victimes au Centre de prévention des violences conjugales et familiales de Bruxelles, d'expliquer que toutes les femmes brutalisées se sentent coupables. Coupables de ne pas avoir réussi leur couple, de ne pas être parvenues à rendre l'autre heureux.

Je ne comprends pas bien comment j'en suis arrivée là, dit encore Rita. Cela ne m'était jamais arrivé dans mes autres relations. Quand j'ai rencontré Louis et que j'ai découvert toutes les difficultés qu'il avait vécues enfant, j'avais voulu lui offrir une belle vie. Quand il rentrait, je lui enlevais ses bottines, je lui chauffais son pyjama, préparais son dîner. Je voulais le gâter le plus possible. Mais il est devenu de plus en plus méfiant, jaloux, autoritaire...

Il est vrai que toutes les femmes qui subissent la violence éprouvent un sentiment de culpabilité, dit Josiane Coruzzi, juriste, l'une des responsables de l'asbl « Solidarité femmes », un refuge pour femmes battues à La Louvière. Dans notre société, les femmes sont éduquées pour s'oublier et s'occuper des autres. Mais il n'y a pas un profil de femmes battues. La violence conjugale peut toucher toutes les femmes ; elle est d'ailleurs constatée dans tous les milieux socioculturels.

PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ

Toutes les études nationales et européennes attestent de l'importance de la violence conjugale. À tel point que le lobby européen des femmes



☺ Au refuge de la Louvière, les femmes qui ont fui la violence de leur conjoint ou mari apprennent à revivre. C'est dans la salle à manger commune que souvent elles se retrouvent et se racontent leur histoire et c'est dans leur petite chambre qu'elles peuvent s'isoler et trouver le calme.



©Reporters/Jean-Michel Clajot

MANON, 42 ANS, « J'AVAIS HONTE, JE ME SENTAIS COUPABLE »

De grands yeux bleus, un sourire discret, qui illumine son visage, Manon prévient, d'une voie douce : *J'ai connu successivement trois hommes violents dont j'ai été victime. Elle remet en place mécaniquement sa coiffure et poursuit. Le premier, avec qui je suis restée trois ans, est devenu violent quand notre relation a commencé à battre de l'aile. Une violence lancinante.*

Verbale d'abord, le plus souvent quand il buvait, car il était alcoolique. Progressivement physique ensuite. Il m'obligeait à faire l'amour et m'a battue deux fois. La dernière, j'allais déménager. Il a jeté toutes mes affaires dans l'escalier et m'a agressée sous la douche. Manon le quitte définitivement après plusieurs tentatives. Il me promettait toujours qu'il allait arrêter de boire. Je le croyais. Et puis... avoue-t-elle, j'avais peur de me retrouver seule. Rapidement, l'intéressée retombe amoureuse, d'un Don Juan précise-t-elle. Là, pas de violence expressive, mais un mépris quotidien. Il aimait séduire. Je le lui ai reproché. Après cela il n'a pas arrêté de draguer et de me tromper sous mes yeux ! Des provocations auxquelles Manon ne réagit pas. Elle se résigne. Elle est amoureuse. Question de caractère aussi. *J'étais une femme soumise. J'acceptais tout car je n'avais pas confiance en moi. L'histoire s'essouffle. Manon reste seule durant deux ans. Puis elle rencontre le frère d'un ami, un veuf qui avait deux enfants. Je me suis dit que s'il avait des enfants, ce devait être un homme stable... Je ne sais pas pourquoi, dit-elle comme pour s'excuser. Un sourire gêné aux lèvres. Manon avoue être attirée par les hommes sûrs d'eux, qui prennent les décisions. C'était un véritable macho. Jaloux. Il refusait de me laisser sortir prendre un verre avec des amis, il venait me chercher au travail, n'acceptait pas que je regarde les hommes dans les lieux publics.*

Et vous l'acceptiez ? *J'étais amoureuse. Il me rassurait. Le cercle infernal s'enclenche. L'homme se montre violent dans ses propos souvent racistes. Violent également au lit. Jusqu'au jour où il frappe Manon brutalement dans la voiture. La raison ? Elle a osé le contredire. Le lendemain il s'est excusé et m'a dit que c'était de ma faute, je l'avais provoqué. Chose dont j'étais d'ailleurs persuadée. Je me sentais coupable. Dix jours d'arrêt maladie. Manon n'en parle à personne. Ni sa famille, ni ses amis, ni ses collègues ne sont au courant. J'avais honte. Je me sentais sale.*

Malgré cela, elle emménage chez lui, croyant que cette installation arrangerait leur relation. Mais cela ne résout rien. Au contraire. *Ma vie était devenue infernale. Il était violent verbalement au quotidien. J'étais coupée de tous mes amis. Il m'appelait tout le temps et a même téléphoné à mes ex-compagnons. Il était jaloux de mon passé sentimental. Un jour, Manon se voit presque mourir. Il m'a tabassée sans s'arrêter. J'ai cru que j'allais y passer. Heureusement, il a eu un malaise. Ça m'a sauvée.*

Le corps couvert de bleus et d'hématomes, Manon va à nouveau voir un médecin. Et cette fois, elle raconte tout. *Sur ses conseils, j'ai passé la nuit dans un foyer de femmes battues. Manon le quitte, mais son excompagnon la guette tous les jours, en bas de chez elle. J'avais peur de lui. Il venait même à mon travail. Je coupais mon téléphone pour ne pas qu'il puisse m'appeler. Manon décide enfin de porter plainte.*

Aujourd'hui cette femme à l'allure fragile se dit plus sereine. *J'ai davantage confiance en moi. Une confiance acquise grâce à un suivi psychologique. Maintenant je sais vivre seule, affirme-t-elle doucement mais avec conviction. Je suis également plus ferme, j'ose dire les choses. Je sais aussi que dès qu'un homme lâche sa main sur une femme, il faut tout de suite partir.* © Alice Serrano.

pouvait conclure que la violence domestique est la principale cause de mortalité et d'invalidité pour les femmes âgées de 16 à 44 ans, devant le cancer, les accidents de la route et même la guerre (rapport de la Commission sur l'égalité des chances du Conseil de l'Europe du 17 juillet 2002). Et si les chiffres européens généralement avancés parlent de 20 % des femmes ayant subi des violences de la part de leur mari ou compagnon, aujourd'hui le sondage mené par Dedicated Research, pour le Soir magazine, et Amnesty International établit que 30% des 1002 hommes et femmes sondés connaissent une personne qui a subi des violences inacceptables. Il confirme ainsi la gravité du problème.

UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE

L'origine de la violence conjugale est l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société, explique Ada Garcia, sociologue et directrice du centre Femmes et Sociétés. La violence est une conséquence de l'infériorisation des femmes dans la société et une façon de maintenir l'inégalité entre les hommes et les femmes en remettant celles-ci à leur place. Bien sûr, l'affirmation n'a pas la même portée aujourd'hui qu'il y a 30 ans, mais le motif reste le même. La violence est une affaire de pouvoir.

Et le manque d'argent, le chômage, le stress, l'isolement, l'exclusion, l'alcool, l'éducation reçue... seraient autant de catalyseurs qui activent cette volonté de domination sur l'autre et le recours à la violence.

De mon expérience, dit Odette Simon, je constate que la personne adulte, qui est violente avec son conjoint, a souvent vécu la violence quand elle était enfant, que celle-ci soit exercée à son égard ou qu'elle y assiste. Une éducation sans aucune autorité ni limite, liée souvent à un type de relation très fusionnelle d'un garçon à sa mère, qui a toujours tout reçu et croit être tout pour l'autre, peut expliquer des comportements violents adultes.

Pour remédier à cela, il faut individuellement faire un travail psychologique avec des spécialistes. Mais plus généralement, la prévention de la violence passe par l'information et la sensibilisation qui permettraient de briser l'isolement dans lequel se trouve souvent la femme battue. Et surtout, par un profond changement de mentalité qui verrait l'égalité entre les sexes devenir réalité. © Joëlle Smets.

RÉCLAMER JUSTICE!

Le monde judiciaire peut entendre la plainte d'une victime de violence conjugale. Voici la marche à suivre. **Interview.**



Ⓜ Poste de police. Un enfant montre les traces de coups sur le corps de sa mère. À la suite d'une dispute, son compagnon l'a battue, jetée par terre et essayé de l'étrangler. Viviane Moos/Corbis

Anne Bourguignon, procureur du Roi à Liège, a mis en place une circulaire relative aux violences conjugales qui est entrée en vigueur le 5 septembre 2004. Elle détaille pour nous le cheminement d'une plainte et répond à nos questions.

Qui peut porter plainte ?

Toute personne subissant, au sein d'une relation intime, des comportements causant un préjudice ou des souffrances physiques ou psychologiques, peut porter plainte auprès de la police. Ces violences peuvent être physiques : le conjoint vous gifle, donne des coups de pieds ou de poings, ou vous bat. Mais la violence peut être aussi psychologique : votre conjoint vous harcèle, a recours à l'intimidation, à l'humiliation, au rabaissement et/ou adopte des comportements autoritaires et tyranniques (ex : il vous isole de votre famille et de vos amis, surveille vos faits et gestes ou limite l'accès à toute aide ou information). Sont visés les couples, mariés ou non, qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels.

Où porter plainte ?

Vous pouvez porter plainte auprès du commissariat de votre choix. Munissez-vous si possible d'un certificat médical prouvant, par exemple, les coups et blessures reçus. Le policier dressera un procès-verbal de votre audition. Avant de le signer, assurez-vous que tout est bien acté et

demandez copie du P-V., à laquelle vous avez droit. Votre plainte sera ensuite envoyée dans les 15 jours au Parquet.

Quelles décisions le Parquet peut-il prendre ?

Suite à l'analyse de la plainte, le Parquet décidera de poursuivre ou non la procédure. Plusieurs hypothèses sont alors envisageables selon le cas. Menaces et violences verbales : s'il n'y a pas d'infraction, l'affaire sera classée. Le substitut proposera néanmoins une médiation pénale devant le magistrat. L'auteur des faits sera invité à comparaître devant le tribunal correctionnel et, s'il nie, refuse la médiation ou la fait échouer, le magistrat appréciera l'opportunité des poursuites. Violences légères (gifles, léger harcèlement): les démarches sont les mêmes que ci-dessus. Violences légères et répétées (coups, harcèlement, autoritarisme, privation de liberté): le magistrat de garde en sera averti. Le conjoint peut alors être privé de liberté et une procédure accélérée sera mise en place. Sur accord de l'auteur des faits, l'information sera poursuivie, sous conditions (celui-ci sera hébergé pendant 15 jours dans un foyer d'accueil). Il ne pourra alors avoir aucun contact avec la victime et devra continuer à assurer sa subsistance s'il est le seul à travailler. Pendant cette période, la Maison de Justice effectuera une enquête sur le conjoint violent. Celui-ci sera amené à comparaître une seconde fois devant le substitut qui décidera, selon les rapports du refuge et de la Maison de Justice, des mesures à prendre : soit une citation directe, soit la médiation pénale ou le classement sans suite. Violences graves : dans ce dernier cas, le magistrat de garde pourra priver automatiquement l'intéressé de liberté et il désignera un médecin légiste pour examiner la victime. Le Parquet pourra ensuite décider soit d'un mandat d'arrêt contre le conjoint violent, soit de sa libération sous mesures alternatives (ex : thérapie, interdiction d'entrer en contact avec la victime, interdiction de fréquenter un débit de boisson en cas d'alcoolisme, etc.).

Qu'est-ce que la « médiation pénale » ?

Elle se déroule sur convocation du magistrat. Les deux conjoints sont d'abord entendus séparément afin de donner leur vision des faits. Les deux parties sont également informées sur les services pouvant leur venir en aide. Victimes et auteurs peuvent alors se mettre d'accord sur certaines mesures à adopter telles que, le cas échéant, le traitement de l'alcoolisme, adhérer au « Groupe de Responsabilisation pour Auteurs de violences conjugales et intrafamiliales (Praxis) et/ou interdiction de contacts entre l'auteur et la victime.

Etes-vous en tort si vous quittez le domicile conjugal ?

Dans le cadre d'une situation violente, vous avez le droit de partir et d'emmener vos enfants sans être accusée d'abandon du domicile conjugal. Pensez à emporter votre carte d'identité, votre passeport et ceux des enfants, la carte de mutuelle, les preuves d'allocations familiales et des documents bancaires.

Où aller ensuite ?

Si vous craignez de rentrer chez vous, la police peut vous accompagner pour que vous puissiez prendre vos affaires de première nécessité. Vous serez alors pris en charge par le service d'aide aux victimes. Vous pourrez ensuite demander une séparation provisoire devant le juge de paix en demandant l'aide du service d'Aide juridique de la commune ou le Bureau d'Aide juridique du palais de justice. Ⓜ Sandra Evrard.

DES MESURES QUI ONT DU MAL À SUIVRE!

Si la législation existe, il semble qu'elle ne soit pas toujours appliquée efficacement sur le terrain. Policiers et magistrats ne sont pas suffisamment formés pour affronter cette problématique et les dossiers classés sans suite sont le lot de plusieurs victimes qui ont pourtant eu le courage de « lancer la machine ».

Un épisode de violence sur vingt seulement fait en effet l'objet d'une plainte à la police. Autre problème: dans un certain nombre de commissariats, la médiation courante est plutôt privilégiée, alors que sans P-V., la justice ne peut pas se mettre en route. Mais dresser

procès-verbal exige une charge de travail supplémentaire, d'autant que les P-V. se doivent d'être minutieux, puisqu'ils serviront de base à l'analyse du dossier au Parquet.

Selon Anne Bourguignon, procureur du Roi de Liège, environ 90% des dossiers sont classés sans suite par le Parquet – exception faite à Liège qui devrait bientôt servir de projet pilote. Néanmoins, nous précise la magistrate, depuis l'entrée en vigueur de la circulaire, le 5 septembre, trois femmes sont mortes de ce type de violences (dont l'une sous la torture) dans l'arrondissement de Liège ! Tant la police que les magistrats devraient recevoir une

formation adéquate pour faire face à ce domaine délicat. En Espagne, où la situation est grave, il existe des magistrats spécialisés, ce qui n'est pas le cas en Belgique. Nous recevons 250 000 dossiers par an rien que pour l'arrondissement de Liège.

Comme le précise Anne Bourguignon, une politique de classement sans suite majoritaire a pourtant une influence néfaste tant sur l'auteur de violences que sur la victime. Elle développe chez l'auteur un sentiment d'impunité qui aggrave son comportement violent et suggère, chez la victime, une réaction négative vis-à-vis du système judiciaire. Ⓜ S.E.

CAMPAGNES FEMMES - THÉÂTRE

Illégitime Défense aborde sans détours le thème de la violence conjugale. Soutenue par de nombreuses associations, dont Amnesty, cette pièce ose briser le silence sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles dont beaucoup de femmes sont victimes quotidiennement. Écrite par deux acteurs - metteurs en scène espagnols, elle aborde sans ambiguïté et sans détours, au travers d'une «fiction», le thème de la violence familiale, conjugale et le marricide. La pièce a suscité un grand émoi dans l'Espagne contemporaine, lors de sa création en février 2002. Une pièce sans tabous...une pièce coup de poing. ☉

Du 4 Avril au 7 Mai 2005 (relâche les dimanche et lundi), théâtre de Poche, 1a Chemin du Gymnase - Bois de la Cambre à 1000 Bruxelles. Tél administration 02.647.27.26. Tél réservation 02.649.17.27

COUREZ POUR LES DROITS HUMAINS REJOIGNEZ L'ÉQUIPE AMNESTY !



Le 29 mai 2005, Amnesty participera pour la deuxième fois aux 20 kilomètres de Bruxelles. L'année dernière, l'équipe Amnesty comptait 102 coureurs. Cette année, nous espérons bien que vous serez encore plus nombreux à participer à l'événement. Pour ceux qui le souhaitent, nous prévoyons des entraînements collectifs. En outre, pour rendre cette journée plus chaleureuse, nous tiendrons un stand et organiserons un concert de percussions le long du parcours. Pour courir les 20 km de Bruxelles avec nous le dimanche 29 mai prochain, renvoyez le bulletin d'inscription à Josiane METTENS à Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles. Pour toute information complémentaire, merci de contacter Sophie Aujean : saujean@aibf.be Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.amnestyinternational.be ☉

Bulletin d'inscription

Je souhaite m'inscrire aux 20 km de Bruxelles (12 euros) et courir dans l'équipe Amnesty. Je commande donc le singlet blanc Amnesty International (13 euros), que je porterai aux 20 km.

Je choisis le modèle : M XL

Je verse 25 euros, avant le 16 mai 2005 (supplément de 8 euros après cette date, les inscriptions sont clôturées le 25 mai) sur le compte 001-2122050-57 avec la communication «29 05 05».

Possibilité de payer par phone banking et par visa/eurocard (Les paiements se font individuellement) : contacter alors Josiane Mettens au 02 543 79 06 ou par e-mail jmettens@aibf.be

Mes coordonnées:

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal Localité :

Pays :

Tel GSM :

E-mail :

Nationalité :

Date de naissance : Sexe :

Signature :

N° d'affiliation (très important pour ceux qui ont couru en 2004, il est indiqué sur un document que vous recevrez dans le courant du mois de mars envoyé par les organisateurs des 20 km) :

N° de dossard 2004 :

Temps effectué en 2004 :

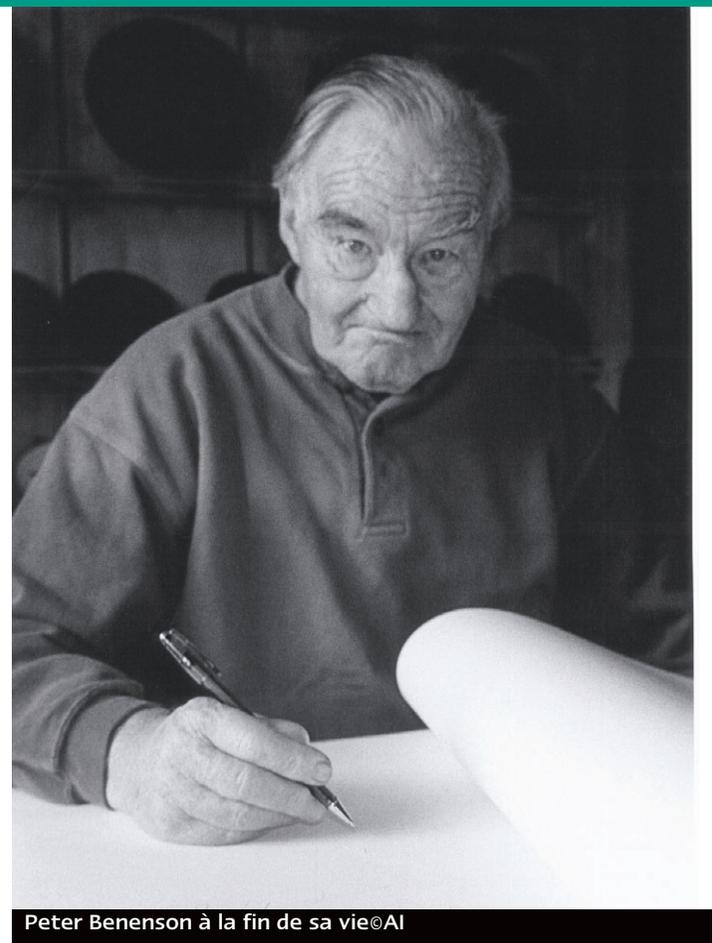
**PETER BENENSON
1921-2005**

**UNE BOUGIE
S'EST
ÉTEINTE...**

L'homme qui était à l'origine de la révolution des droits humains est mort cette semaine, en laissant derrière lui un monde transformé par les innombrables manifestations et pétitions dont il s'était fait le champion. **Portrait.**

Peter Benenson, fondateur d'Amnesty International, est décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il était né dans un monde où n'existaient ni les Nations unies, ni le moindre instrument international relatif aux droits humains. La Déclaration universelle des droits de l'homme n'avait pas encore été rédigée, aucune des principales organisations actuelles de défense des droits fondamentaux n'était présente sur la scène politique et la société civile n'était pas encore née.

Modeste et effacé jusqu'à l'excès, l'ancien avocat qui a créé Amnesty International en 1961 ne s'attribuait jamais le mérite des profonds changements intervenus ces quarante dernières années. Il s'est vu offrir le titre de chevalier par presque tous ceux qui se sont succédé au poste de Premier ministre du Royaume-Uni, ainsi que celui de docteur honoris causa par des universités du monde entier. Il n'en a jamais accepté un seul. Les Premiers ministres qui lui ont écrit ont tous reçu une réponse personnelle



Peter Benenson à la fin de sa vie ©AI

de Peter Benenson dans laquelle il évoquait les violations des droits humains portées alors à la connaissance d'Amnesty International au Royaume-Uni. Puis il suggérait, sans mâcher ses mots, que si le gouvernement souhaitait prendre en compte son action en faveur des droits de l'être humain, il devait remédier à ces violations.

Comparé au monde dans lequel il a vu le jour, celui que Peter Benenson laisse derrière lui est si radicalement différent qu'il est difficile de se représenter la profondeur des changements intervenus. Presque cent traités relatifs aux droits humains et autres instruments juridiques internationaux sont aujourd'hui

UN PARCOURS HORS DU COMMUN

À l'âge de seize ans, Peter Benenson lança sa première campagne, en vue de soutenir l'action du comité de secours qui aidait les orphelins pendant la guerre d'Espagne. Il a lui-même «adopté» un de ces enfants en contribuant financièrement à sa prise en charge. Il lança ensuite une nouvelle campagne, cette fois en faveur des juifs ayant fui l'Allemagne hitlérienne. Malgré l'opposition de certains, il amena ses condisciples et leurs familles à réunir la somme de 4 000 livres sterling pour faire venir en Grande-Bretagne deux jeunes juifs allemands. Il étudia l'histoire pendant une année et rejoignit les rangs de l'armée britannique, dans le service de presse du ministère de l'Information. Après la guerre, il quitta l'armée pour devenir avocat. Il adhéra au Parti travailliste, devenant une des figures de proue de la Société des avocats travaillistes. La Confédération syndicale britannique l'envoya en Espagne en tant qu'observateur, afin qu'il assiste aux procès de syndicalistes jugés au début des années 50. Horrifié par ce qu'il y vit, il dressa une liste de griefs qu'il présenta au juge chargé du dossier. Le procès se conclut par

des acquittements - fait rarissime dans l'Espagne fasciste. En 1961, il crée Amnesty International. Au cours des premières années, Peter Benenson travailla sans relâche pour le nouveau mouvement en pleine expansion, fournissant une grande partie des ressources financières essentielles à l'organisation. «À l'époque, nous avançons encore à tâtons et nous apprenions au fur et à mesure, dira Peter Benenson. À mon avis, c'est parce qu'elle a joué la carte de la communication qu'Amnesty a pu acquérir une telle renommée, non seulement auprès des lecteurs du monde entier, mais aussi des États - et c'est bien là ce qui importe.»

Peter Benenson ne renonça jamais à œuvrer pour un monde meilleur. Il fonda une association pour les personnes atteintes de maladie cœliaque, dont il souffrait lui-même. Dans les années 80, il devint le président d'une nouvelle organisation, Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), et au début des années 90, il contribua à la mise en place d'un mécanisme d'aide en faveur des orphelins de la Roumanie de Ceaucescu. ☉

(Source : une biographie de Peter Benenson. Réf : ORG 10/003/2005)

d'hui en vigueur. Les droits des femmes, des enfants, des minorités, des travailleurs, des personnes invalides – tous ces droits ont été codifiés et renforcés par une multitude de déclarations, de conventions et d'actes législatifs nationaux. Les tortionnaires sont devenus des criminels internationaux. Au seuil du XXI^e siècle, plus de la moitié des pays du monde ont tourné le dos à la peine de mort, soit en l'abolissant, soit en cessant de procéder à des exécutions.

À l'heure actuelle, plus d'un millier d'organisations nationales et régionales œuvrent pour la protection des droits humains.

Toutefois, ceux qui ne verraient dans Peter Benenson que le fondateur d'une organisation se méprendraient sur le trait peut-être le plus caractéristique, sur le plan politique, de toute la période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui : l'émergence d'une opinion publique organisée et non violente, jouant un rôle de plus en plus important sur la scène politique, tant au niveau national qu'international. Des historiens estimeront peut-être que ce phénomène trouve son origine dans diverses évolutions sociales consécutives à la guerre. Reste qu'un épisode bien précis sera incontestablement évoqué dans toute étude socio-historique consacrée à cette période.

C'est l'histoire d'un homme en chapeau melon qui lit son journal dans le métro londonien, à la fin de l'année 1960. Son regard parcourt un petit article consacré à deux étudiants portugais condamnés à des peines de sept ans de détention pour avoir porté un toast à la liberté. Indigné, il décide de se rendre à l'ambassade du Portugal à Londres pour protester à titre personnel, mais change d'avis. Il descend à la station Trafalgar

Square et se rend à l'église St Martin's-in-the-Fields. Il y entre, s'assoit et réfléchit pendant trois quarts d'heure.

Selon ses propres termes : *«Je suis entré pour réfléchir à ce qu'il était vraiment possible de faire, de manière efficace, pour mobiliser l'opinion mondiale. S'est alors imposée l'idée d'un groupe d'une certaine taille, qui puisse mettre à profit l'enthousiasme de tous ceux qui, dans le monde entier, désirent ardemment que les droits humains soient davantage respectés.»*

«S'est alors imposée l'idée d'un groupe d'une certaine taille, qui puisse mettre à profit l'enthousiasme de tous ceux qui, dans le monde entier, désirent ardemment que les droits humains soient davantage respectés.»

Cet homme, c'était Peter Benenson, avocat à Londres à cette époque. Lorsqu'il sortit sur la place Trafalgar, il tenait son idée. Au cours des mois qui suivirent, il lança son Appel pour une amnistie, publié en première page du journal The Observer.

Une telle initiative n'avait jamais été prise sur une telle échelle auparavant. Cet appel provoqua une réaction extraordinaire, comme si dans le monde entier, une multitude de personnes avaient attendu précisément ce signal. Dans plus d'une dizaine de pays, des journaux relayèrent l'appel. Plus d'un millier de lettres affluèrent au cours des six premiers mois et un changement s'opéra dans le type de courrier reçu par les chefs d'État du monde entier.

Après cette date, notre planète n'a plus jamais été tout à fait la même. Comme Peter Benenson l'a dit en 1961, en allumant la première bougie d'Amnesty International : *«Cela me rappelle les paroles d'un homme du XVI^e siècle condamné à mourir brûlé : Nous avons allumé aujourd'hui une bougie qui ne pourra jamais être éteinte.»* ☉

Extraits tiré de *Hommage de Richard Reoch*. Richard Reoch, ancien responsable du département Presse et Publications au sein du Secrétariat international d'Amnesty International, a travaillé et voyagé avec Peter Benenson à la fin de sa vie.

ASSEMBLEE GENERALE 2005 A MARCINELLE ON VOUS ATTEND LE 23 AVRIL ! AG D'UN JOUR !

L'Assemblée ordinaire d'AIBF a été convoquée le 5 mars 2005 à 9h30 au siège de l'association. Conformément aux statuts de l'asbl, l'AG n'est valable que si 2/3 des membres sont présents ou représentés. AIBF comptant actuellement plus de 33.000 membres, il est probable que le quorum ne pourra pas être atteint ; dans ce cas, une seconde AG sera valablement réunie le 23 avril quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Cette Assemblée générale est la vôtre : venez vous informer, vous faire entendre ou simplement rencontrer les autres membres.

Tout au long de la journée des stands, des expositions, le bar de la régionale de Charleroi seront ouverts pour vous.

Programme

Le carrefour finances aura lieu le mercredi 20 avril 2005 à 19h30 au Secrétariat national d'AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles

08h45 Accueil

09h15 Ouverture de l'Assemblée générale (AG)

09h45 AIBF en 2004 ... c'était comment

11h40 On solde les comptes 2004 !

12h30 Dîner (rencontre en parallèle avec des nonnes tibétaines)

13h45 Elections du Conseil d'administration et du Comité d'éthique

14h20 Carrefours (résolutions - Comité d'éthique) et rencontre avec un témoin

16h00 Présentation du budget 2005 et votes du budget et des comptes

18h30 Fin de l'AG et drink

Bulletin d'inscription AG 2005

Votre nom :

Votre prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Votre téléphone :

Fax :

Email :

Vous êtes membres du groupe

Vous êtes (membre d'un groupe action/groupe-école/coordination/membre individuel/autre)

Je désire recevoir les documents préparatoires (à remplir que si vous n'êtes pas abonné à Amnesty Interne) (oui/non)

Je souhaite réserver un repas le samedi midi (potage, rôti de dindon-neau aux fruits, salade, croquettes, dessert) à 10 € (oui/non)

Je souhaite réserver un/deux/trois sandwiches à 1 € (il y aura aussi de la tarte à 1 € : pas besoin de réserver !)

Crèche

Je souhaite réserver une place à la crèche pour mon enfant de ans. Enfants :/...../...../...../...../..... ans

Co-voiturage

Je désire me rendre à l'AG 2005, à partir de (localité de départ)

Je souhaite bénéficier du transport le samedi matin : (oui/non)

Train

J'arriverai à la gare de Charleroi à h Un transport est prévu.

Je peux offrir des places dans ma voiture le samedi matin : (oui/non)

C'est la première fois que j'assiste à une Assemblée générale : (oui/non)

Si vous voulez remplir votre bulletin d'inscription en ligne, rendez-vous sur l'Intranet d'AIBF : inside.amnestyinternational.be

Pour tous renseignements : awillimas@aibf.be ou 02/543 79 03

Date limite de réservation de repas : 15 avril 2005

Ce bulletin d'inscription peut-être rempli en ligne ou renvoyé à Nicole

Grolet au 6/11 av. Elisabeth 6001 Marcinelle. Tél : 071/43.78.40. E-mail :

ngrolet@tele2.be.

Les paiements des repas doivent se faire sur le cpte : AIBF rég. Char-

leroi : 001-1345516-08

MANIFESTATION - AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS - BRUXELLES



Le 21 février, habillé(e)s en orange pour symboliser les détenus de Guantanamo, les militants et militantes d'Amnesty, avec la plateforme «Stop Bush», étaient là pour dénoncer le bilan du gouvernement américain en matière de droits humains.

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

IRAN

Afsaneh Norouzi, mère de trois enfants, avait été déclarée coupable du meurtre d'un haut responsable de la police, Behzad Mozaffar Moqaddam, et condamnée à mort en 1997 par la 1^{re} chambre du tribunal général de Kish. Selon certaines informations, elle a toujours affirmé avoir agi en état de légitime défense lors d'une tentative de viol. Le 28 juillet 2004, la 26^e chambre de la Cour suprême aurait annulé la condamnation à mort sur base d'un rapport qui a conclu à la légitime défense. L'affaire a été renvoyée devant la 101^e chambre de la Cour d'assises de Kish qui l'a acquittée de l'accusation de meurtre. Elle aurait été libérée de prison le 26 janvier 2005. Le montant de la *diya* (prix du sang), qui doit normalement être payée par la personne responsable du meurtre sera prise en charge par l'État en l'absence d'une loi relative à l'homicide involontaire. ☉



Latsami Khamphoui ©private



Feng Sakchittaphong ©private

LAOS

Amnesty International se réjouit de l'arrivée sans encombre en France, le 16 décembre 2004, de deux anciens prisonniers d'opinion laotiens adoptés en 1991 par l'organisation, Feng Sakchittaphong et Latsami Khamphoui. «Amnesty International partage la joie des familles de Feng et de Latsami et espère que leur libération marque une nouvelle étape sur la route qui mènera au plein respect des droits humains pour tout le monde au Laos», a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe pour l'Asie d'Amnesty International.

«Nous sommes de tout cœur avec la famille de Thongsouk Saysangkhi pour laquelle cette journée aurait également dû être remplie de joie», a ajouté Natalie Hill.

Les deux hommes ont été libérés en octobre 2004, après avoir purgé une peine de quatorze années de prison. Ils sont tous deux âgés de 62 ans et en mauvaise condition physique. Malheureusement, un autre prisonnier d'opinion, arrêté en même temps qu'eux, Thongsouk Saysangkhi; est décédé en prison avant d'avoir pu être libéré. ☉

ALGÉRIE

Le prisonnier d'opinion Hafnaoui Ghouli a remercié les membres d'AI pour leur soutien en vue de sa libération qui a eu lieu le 24 novembre 2004. Le militant des droits humains, également journaliste, était en prison depuis le mois de mai 2004 pour avoir critiqué des officiels locaux. Cependant, son plus jeune frère, Ahmed Ghouli, a été arrêté en octobre 2004 pour avoir assisté à un meeting politique en sa compagnie. Il demeure en prison.

Voir les appels mondiaux d'août 2004. ☉

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

ÉTATS-UNIS

PRISONNIER DE GUERRE À GUANTANAMO

La procédure précédant le procès dans l'affaire de Salim Ahmed Hamdam, un ressortissant yéménite détenu à la base militaire américaine de Guantanamo Bay à Cuba, a été brutalement stoppée le 8 novembre 2004. Un soldat est entré dans la pièce où se tenait la commission et a donné un morceau de papier à la personne qui présidait la commission. Peu de temps après, la commission a annoncé que la procédure était remise *sine die*. La procédure a été arrêtée à cause d'un ordre du juge statuant sur l'appel de Salim Ahmed Hamdam à la cour fédérale de Washington DC. Il décrétait que l'accusé ne pouvait être jugé par une commission militaire à moins qu'un «tribunal compétent», comme exigé sous l'article 5 de la 3^e Convention de Genève, ne détermine

qu'il n'a pas droit au statut de prisonnier de guerre. «Jusqu'à ce que et à moins qu'un tel tribunal n'en décide autrement, écrivait le juge. Hamdam a et doit avoir droit à la protection totale octroyée aux prisonniers de guerre.» Depuis décembre 2003, Salim Ahmed Hamdam est détenu en cellule d'isolement d'avant procès à Guantanamo Bay, dans des conditions de détention cruelles et inhumaines. Le juge Robertson a ordonné que Salim Ahmed Hamdam «devait être libéré des conditions de détention imposées par la pré-commission à l'aile Delta du camp et devait retourner parmi la population générale des détenus à moins que d'autres charges contre lui que celles en cours ne nécessitent un traitement différent.» L'administration américaine fait appel de la décision du juge. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Secrétaire à la Défense,

La procédure précédant le procès dans l'affaire de Salim Ahmed Hamdam, ressortissant yéménite détenu à Guantanamo Bay, a été brutalement arrêtée le 8 novembre 2004 et remise *sine die*. C'est l'ordre du juge de district de Washington DC qui a mis fin à la procédure décrétant que Salim Ahmed Hamdam ne pouvait être jugé par une commission militaire et qu'il devait être relâché de sa cellule d'isolement pour rejoindre la population générale du camp avec la protection complète due aux prisonniers de guerre. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, j'appelle l'administration américaine à reconnaître cette ordonnance comme un signe des préoccupations nationales et internationales au sujet des commissions militaires et à abandonner une fois pour toutes de tels procès. Je demande aussi que tous les prisonniers de Guantanamo Bay aient droit à un procès en accord avec les normes internationales en matière de procès équitable sans recours à la peine de mort, ou qu'ils soient libérés. En espérant que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie, Monsieur le Secrétaire à la Défense, d'agréer l'expression de ma considération distinguée;

Signature :

Nom :

Adresse :

.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Donald Rumsfeld, Secrétaire à la Défense
Le Pentagone, Washington DC 20301, USA
Fax : +1 703 697 8339

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade des États-Unis, Boulevard du Régent, 27, 1000 Bruxelles
Fax : 02 511 27 25

YÉMEN RÉDACTEUR EN CHEF EMPRISONNÉ

Abdul Karim al-Khaiwani, rédacteur en chef de al-Shura, la publication hebdomadaire du parti d'opposition Union des Forces populaires, a été condamné à un an de prison et son journal a été fermé pour six mois en septembre 2004. Il est détenu à la prison centrale de Sana'a et Amnesty International (AI) est d'avis que c'est un prisonnier d'opinion. Il a été arrêté pour son soutien supposé à feu Hussain Badr al-Din al-Huthi, un ecclésiastique de la communauté Zaidi. Des centaines de personnes ont été tuées durant les affrontements entre les forces de sécurité et les adeptes de l'ecclésiastique qui ont eu lieu entre juin et septembre 2004. Les adeptes de Hussain al-Huthi ont été arrêtés

pour avoir crié des slogans anti-américains et anti-israéliens après les prières du vendredi à la suite de l'invasion américaine de l'Irak en 2003. Les tensions se sont intensifiées jusqu'à provoquer des affrontements armés avec les forces de sécurité. AI est préoccupée par des allégations selon lesquelles Abdul Karim al-Khaiwani aurait été frappé au moins à deux reprises par d'autres prisonniers. AI appelle les autorités à assurer sa protection et à ouvrir une enquête impartiale sur ces allégations. Abdul Karim al-Khaiwani est en appel contre sa condamnation. Son appel, introduit début décembre, a été retardé jusqu'en janvier. Au moment de mettre sous presse, les résultats de sa procédure d'appel sont inconnus. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,
Abdul Karim al-Khaiwani, rédacteur en chef d'al-Shura, un hebdomadaire de l'opposition a été arrêté pour son soutien supposé à feu Hussain Badr al-Din al Huthi, un ecclésiastique de la communauté Zaidi, dont la mort a été annoncée le 10 septembre 2004, à la suite d'affrontements avec les forces de sécurité. Il a été condamné à un an de prison et son journal a été fermé pendant six mois. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, qui le considère comme un prisonnier d'opinion, je vous demande sa libération à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction légalement reconnue et jugé équitablement. J'appelle les autorités à lui permettre l'accès à des avocats, des visites et à lui octroyer des soins médicaux, si nécessaire. Espérant un accueil favorable à ma lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature :
Nom :
Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Son Excellence le Dr. Rashad Muhammad Al-Alimi, Ministre de l'Intérieur, Sana'a, Yémen

Fax : +967 1 332 511

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Yémen, Avenue F.D. Roosevelt, 114, 1050 Bruxelles
Fax : 02 646 29 11

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,60 € (Prior) ou 0,55 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

ARABIE SAOUDITE SENTENCE DE MORT

Treize hommes nigériens risquent d'être condamnés à mort et exécutés en Arabie saoudite. Ils figurent parmi les centaines de personnes arrêtées à Jeddah le 29 septembre 2002, après la mort d'un policier à la suite d'une rixe supposée entre des ressortissants locaux et des Africains qui travaillaient comme laveurs de voitures. Les 13 hommes ont été déférés devant trois juges lors d'une session à huis clos le 22 novembre. Ils n'étaient pas capables de comprendre entièrement la procédure qui était menée en arabe sans traduction. Ils n'ont pas d'avocats ni de représentation consulaire

depuis leur arrestation, il y a plus de deux ans. Les 13 Nigériens auraient été torturés et maltraités en étant par exemple suspendus par les pieds et frappés. L'un d'eux aurait reçu des chocs électriques sur ses parties génitales. On ne sait si le policier avait des enfants. Si c'est le cas et que les 13 hommes sont condamnés à mort, ceux-ci doivent rester en prison jusqu'à ce que l'aîné des enfants atteigne ses 18 ans, moment où il peut accepter le paiement de la *diya* (l'argent du sang) en lieu et place de la peine capitale. Si le policier n'avait pas d'enfants, les 13 hommes risquent une exécution imminente. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Excellence,
Treize ressortissants nigériens risquent d'être condamnés à mort et exécutés dans votre pays. Ils ont été arrêtés à Jeddah, avec des centaines d'autres personnes le 29 septembre 2002 lors d'une rixe entre nationaux et Africains, qui a coûté la vie à un policier. Les 13 hommes auraient été torturés et maltraités après leur arrestation. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, j'ose insister pour que les treize hommes ne soient pas condamnés à mort. J'aimerais obtenir l'assurance qu'ils ne seront pas torturés et que, durant leur procès, ils auront le droit de consulter un avocat, de jouir d'une représentation consulaire et de bénéficier des facilités de traduction. Dans l'espoir que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie de croire, Excellence, à l'assurance de ma haute considération.

Signature :
Nom :
Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Son Altesse royale le prince héritier Abdullah bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud, Vice-Premier Ministre et Commandeur de la Garde nationale, Royal Court, Riyad, Arabie Saoudite

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade d'Arabie saoudite, Avenue F.D. Roosevelt, 45, 1050 Bruxelles
Fax : 02 647 24 92 - E-mail : ksa.embassy.bxl@skynet.be

AGENDA

EXPOSITION

EN AVANT POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Il n'y a pas si longtemps, seuls les hommes pouvaient se rendre aux urnes. Il y a un peu plus d'un siècle, c'était le privilège des riches. Depuis peu, ce n'est plus le seul apanage des Belges. La Fonderie vous invite à venir vous interroger sur les causes et les acteurs de ces changements. ☉

En avant pour le suffrage universel. Le droit de vote en Belgique: une histoire inachevée. Jusqu'au 31 août 2005. À La Fonderie, rue Ransfort, 27, 1080 Molenbeek-Saint-Jean. Info : 02 410 99 50.

THÉÂTRE

L'ORAGE DE VIVRE

Un témoignage poignant, constitué des derniers carnets de Pascal de Duve, emporté par le sida voici onze ans dans une mise en scène tout en souplesse, finesse et douceur de Frédéric Dussenne. ☉

Pièce de Pascal de Duve, mise en scène Frédéric Dussenne, Du 15 au 24 mars 2005 à 19h, Théâtre Jardin Passion, Namur. Info: 0472 96 53 16

BOB ET GEORGES



Représentation exceptionnelle le mardi 12 avril au bénéfice d'Amnesty. Pour symboliser leur pyramidale complicité, Laurence (Bibot) et Nathalie (Uffner) ont changé de prénom. Pire que de vieux potes, elles feront sur scène tout ce qu'elles ont toujours eu envie de faire, librement, audacieusement, ouvertement. Une heure quart de jeu, d'étonnement, de plaisir et d'amusement, où l'on parle de tout et de rien, de choses importantes ou futiles, avec une

guest star en pochette surprise. ☉

Mardi 12 avril au théâtre de la Toison d'or, 396-398 Galeries de la Toison d'Or à 1050 Bruxelles. Info et réservations : 02/510 05 10

«D'ORIENT»

Le nouveau projet du chorégraphe Thierry Smits. Confrontation entre les esthétiques occidentale et orientale, interprétation libre des particularités d'une civilisation, de son peuple et de ses traditions, «d'Orient» se penche sur la place privilégiée du corporel au sein de cette culture. Les ingrédients de cette chorégraphie consacrée à l'Orient sont les suivants : chaleur et spiritualité bien sûr, mais aussi regard critique par l'intermédiaire de grands poètes et de grandes voix orientales de toutes les époques. ☉

Chorégraphie:Thierry Smits par la Compagnie Thor, avec Ziya Azazi, Benjamin Bac, Jaroslav Cemerek, Juan Luis Matilla. Du 10 mars au 24 mars 2005 au théâtre Varia, rue du Sceptre 78, 1050 Ixelles. Infos : 02-640.35.50, Réservations : 02-640.82.58. Et le 17 avril au Stadsschouwburg, Vlammingstr. 29 - 8000 Brugge. Infos : 050-44.30.60. Email : cultuurcentrum@brugge.be

FILMS

L'espace Senghor organise un festival de films sur le Tibet, baptisé «Le Tibet nous parle... regardons-le» organisé dans le but de sensibiliser le public, le monde politique et le médias à la réalité tibétaine. Plusieurs films et documentaires seront présentés pour la première fois en Belgique. par «Les Amis du Tibet». ☉

Espace Senghor, Centre culturel d'Etterbeek, chaussée de Wavre, 366, 1040 Bruxelles; les 8, 9 et 10 avril 2005. Prix 20 € en prévente pour le pass de 3 jours, 25 €, sur place
Plus d'infos Anne-Catherine Cravatte, 02 534 38 36

SOUVENIRS D'UN CORPS VOLÉ...



Quand elle découvre les yeux d'Alain Delon à travers la «boîte magique», la petite Sénégalaise est subjuguée, envoûtée par ce regard. L'Eldorado européen lui apparaît, elle qui maudit le jour où sa sœur casse la télé. Mais pour s'exiler, il lui a fallu s'affranchir de sa condition de femme africaine où les traditions décident à la place du cœur. Maimouna nous parle de cette culture où le mariage est forcé, l'excision courante et le viol nuptial banal. Elle dépeint sa détresse, la détresse des femmes dont le corps a été volé, vendu. Maimouna Gueye sait trouver les mots. Des mots d'une force incroyable pour décrire les horreurs et les souffrances auxquelles les femmes sont confrontées. Pour autant la pièce ne se veut pas mélodramatique. Premier texte écrit et interprété par la jeune comédienne, *Les souvenirs de la dame en noir* racontent le pire avec un sourire de défi, un humour grinçant, auquel se mêle de la tendresse et beaucoup de lucidité. Le spectacle est dur, mais c'est voulu et assumé. Maimouna le dit : «la réalité est tellement dure que je n'ai aucun scrupule à frapper avec les mots.» Seule sur scène, elle décrit ses souvenirs, son Afrique. Un témoignage poignant, troublant et fort. ☉ Gaëlle Carayon

Les souvenirs de la dame en noir, du 12 au 26 mars 2005 à 20 h 30. Espace Delvaux, place Keym, 1170 Watermael Boitsfort. Réservation : 02 672 14 39.

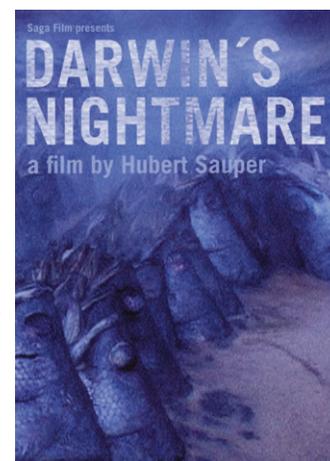
TANZANIE, BERCEAU DE L'HUMANITÉ?



Lac Victoria, Tanzanie... Dans un pays considéré comme le berceau de l'humanité Hubert Sauper montre avec pudeur la vie des pêcheurs qui vivent autour du lac. Dans un climat de pauvreté intense, ces images mettent en avant l'importance de la perche du Nil, poisson dévastateur pour l'environnement du lac mais salubre pour la vie économique de la région. Ici toutes les villes bordant le lac sont dépendantes du poisson. Pourtant le contraste est saisissant: d'un côté des tonnes de filets de perche sont emmenées par cargo tous les jours vers l'Europe ou le Japon, de l'autre, une partie de la population qui crie famine. À cela, s'ajoute le problème du Sida, dont la transmission est multipliée par l'absence de protection et la prostitution. Pendant que les enfants des rues sniffent la colle, les Européens se félicitent de la construction d'infrastructures piscicoles, le gouvernement nie la famine et le trafic d'armes prolifère.

Malgré quelques longueurs, ce documentaire est bien renseigné, et souligne une réalité souvent oubliée. Sans commentaires, laissant le public mettre les mots sur les images, *Darwin's Nightmare*, livre un témoignage touchant de cette Afrique qui dépérit alors que l'Europe en tire profit. ☉ Gaëlle Carayon

Darwin's Nightmare, de Hubert Sauper, 1h47. Sortie à l'Arenberg Galeries à Bruxelles, le 23 mars et à Liège au Parc fin avril début mai.



QUI A PEUR DE MAFALDA?



Il y a quarante ans naissait dans un journal de Buenos-Aires, sous la plume de Joaquin Salvador Lavado, une petite fille aux cheveux noirs, à la robe à pois et à la langue bien pendue, Mafalda. Elle sera durant les heures sombres de la dictature argentine l'emblème de la résistance. Car elle s'exprimait sur des thèmes alors interdits : injustice sociale, abus du pouvoir, disparité entre riches et pauvres, sexisme, pollution de la planète. En bref, le refus du monde tel qu'il était proposé et l'incompréhension devant les choix des adultes. Des textes brefs mais efficaces, un dessin simple toujours en noir et blanc, des gags en quelques cases, le succès de Mafalda fut foudroyant. Et chose étonnante, cette impertinente petite personne fut épargnée par la censure du fait même

de sa popularité. « Mon grand plaisir, dira Quino, c'est de savoir qu'à l'époque de la dictature, Mafalda faisait beaucoup parler, dans les cafés comme dans les réunions de famille. » Mais Quino est aussi un dessinateur d'actualité. Ce sont ces dessins-là qui vont le forcer à l'exil en 1976. Lorsqu'il reviendra au pays, en 1984, après la chute de la junte militaire, Mafalda aura déjà fait le tour du monde. Aujourd'hui, les éditions Glénat publient « Les quarante ans de Mafalda » l'intégrale de son personnage et une brochette de dessinateurs français ont croqué l'impertinente fillette en la détournant. Quino publie également « Un présent imprévisible » (éd. Glénat), ses dessins de presse très engagés. Car ce fils de républicains espagnols émigrés en Argentine n'a rien perdu de son humour ni de ses convictions. « J'ai l'impression que l'humanité fait deux pas en avant et deux pas en arrière. Ce qui ne m'empêche pas de rester un franc-tireur... » Comme l'était Mafalda... ☉ Suzanne Welles
Quino, Les quarante ans de Mafalda, Glénat, novembre 2004, 576 pages, 30 euros.



